

LES FORMES DE LA VIE CONSACRÉE, *définition canonique*

➔ Les formes de vie consacrée dans l'Église sont diverses. Pour les distinguer et reconnaître les caractéristiques de chacune, voici une fiche récapitulative.

La vie consacrée est « *une forme de vie stable par laquelle des fidèles, suivant le Christ de plus près sous l'action de l'Esprit Saint, se donnent totalement à Dieu aimé par-dessus tout, pour que, dédiés à un titre nouveau et particulier pour l'honneur de Dieu, pour la construction de l'Église et le salut du monde, ils parviennent à la perfection de la charité dans le service du Royaume de Dieu et, devenus signe lumineux dans l'Église, ils annoncent déjà la gloire céleste* » (can. 573 §1).

Elle est assumée librement par des fidèles « *qui, par des vœux ou d'autres liens sacrés selon les lois propres des instituts, font profession des conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance* » (can. 573 §2).

On distingue quatre formes de vie consacrée, selon le *Code de droit canonique* :

- ◆ les instituts religieux,
- ◆ les instituts séculiers,
- ◆ les vierges consacrées,
- ◆ les ermites.

(Voir tableau au verso).

ÉVANGILE
PROPHÉTIE, ESPÉRANCE

Instituts religieux	Instituts séculiers	Vierges consacrées	Ermites
Hommes-femmes	Hommes-femmes	Femmes	Hommes-femmes
3 conseils évangéliques ¹	3 conseils évangéliques ¹	Chasteté	3 conseils évangéliques ¹
Vœux publics	Vœux ou liens sacrés publics (dans la discrétion)	<i>Propositum</i> public	Vœu, promesse ou déclaration, publics
Statut juridique public	Statut juridique public	Statut juridique public	Statut juridique public
Institution	Institution	Ordre des vierges	État de vie reconnu par l'évêque
État de vie stable ²	État de vie stable ²	État de vie stable ²	État de vie stable ²
Vie régulière ³	Vie séculière ³	Vie séculière ³	Solitude radicale
Vie en communauté	Rattachement à un groupe fraternel	Seule ou en association	Vit seul(e)
Lien avec l'Église diocésaine et universelle, avec autonomie des instituts	Lien avec l'Église diocésaine et universelle, avec autonomie des instituts	Lien avec l'évêque et l'Église diocésaine	Statut personnel établi avec l'évêque
Mission ecclésiale selon des Constitutions	Travail professionnel	Service dans l'Église ou travail professionnel	Travail pour gagner sa vie

1. Trois conseils évangéliques : chasteté, pauvreté, obéissance.

2. État de vie stable : profession des conseils évangéliques qui engage toute la vie.

3. Vie régulière / vie séculière : L'adjectif « régulier » vient du mot latin *regula* (règle) et désigne des religieux liés par une règle monastique. On l'oppose à « séculier ». Cet adjectif vient du mot latin *sæculum* (siècle, temps présent) et désigne un clerc qui exerce son ministère dans le « siècle », c'est-à-dire le monde. Il peut être lié par différents engagements religieux mais sans avoir à obéir à une règle monastique.